



## **Congrès national des Communes forestières**

Nancy – le 2 octobre 2015

### **Intervention de Jean-Yves CAULLET**

#### **Président du Conseil d'administration de l'Office national des forêts**

Monsieur le président,  
Cher Dominique,  
Monsieur le ministre,  
Mesdames et Messieurs les parlementaires,  
Chers collègues élus,  
Mesdames et Messieurs les représentants de l'office et du ministère.

Comme vous le savez, la France a réaffirmé récemment ses ambitions pour la forêt et la filière bois, notamment à travers la loi d'avenir. Nous avons eu l'occasion de discuter, sous la houlette du ministre Stéphane Le Foll, de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte et du contrat stratégique de filière signé en décembre dernier qui était une première en la matière.

Le programme national de la forêt et du bois que prévoit cette loi d'avenir, la stratégie nationale bas carbone et la stratégie nationale de la biomasse sont des outils essentiels de définition et de partage avec l'ensemble de la société des objectifs de la nation en la matière.

Le fameux contrat d'objectif et de performance dont nous débattons depuis ce matin, tout au moins pour certains points, ce contrat est en cours de négociation. Quand il est en cours de négociation, cela signifie qu'il est en cours d'élaboration. Nous avons pointé ce matin des points de discussion. Il existe des points d'accords dont nous avons moins parlé. Il faut aussi rappeler que ce

cadre général doit dépasser les enjeux budgétaires, nécessaires à la conclusion du contrat, mais être mesuré à l'aune des enjeux.

En effet, c'est l'année du cinquantenaire de la création de l'Office National des Forêts, c'est l'année aussi où Paris recevra la COP 21. Nous sommes tous, forestiers, élus, communaux, nationaux, convoqués devant le Tribunal du climat. La forêt de France, la forêt publique de France et celle de nos communes doit y jouer tout son rôle. Pour cela, il ne suffit plus de la protéger, de la regarder faire, de la laisser faire. Le vieil adage forestier « imiter la nature, hâter son œuvre » a fait son temps. Il faut aider la nature à poursuivre son œuvre. Il faut lui permettre de continuer à nous fournir les bénéfices qu'elle nous distribue pour que nous récoltions ensemble ses bienfaits.

Le projet de contrat d'objectifs et de performance qui nous occupe n'a pas d'autres buts que de nous mettre en situation de réussir ensemble face à ce défi : l'État, les Communes, l'Office et aussi pourquoi pas d'autres partenaires membres de certains programmes.

L'économie générale du précédent contrat a été mise en échec. Produire davantage de bois avec moins de personnels, nous avons pu constater que les résultats n'étaient pas au rendez-vous. Il faut donc se mettre dans l'idée que le futur contrat que nous négocierons aujourd'hui se situe dans des orientations radicalement différentes.

Je voudrais, au-delà des problèmes budgétaires qui sont une traduction, une espèce de réduction des questions qui se posent, rappeler que ce projet de contrat sur lequel nous recueillerons des avis le 8 octobre prochain au conseil d'administration de l'ONF, est fondé sur des objectifs de production raisonnables, dynamiques mais raisonnables, qu'on pense pouvoir atteindre. Il ne s'agit pas de faire produire plus de bois à un territoire restreint, mais d'arriver à mobiliser l'ensemble le plus large possible de territoires forestiers communaux pour permettre de faire sortir la ressource au bénéfice de la filière.

Les effectifs de notre Office National des Forêts furent durant des années la variable d'ajustements pour trouver l'équilibre à terme des finances de l'Office. Les effectifs sont réservés dès 2016. Je vous en avais parlé l'année dernière en disant que c'était pour moi l'articulation, la trace d'un changement de perspective. Ce changement de perspective, dans les propositions qui nous sont faites dans le cadre de la discussion notamment avec le gouvernement, c'est un acquis. L'Office va renouer avec une politique de recrutement. Il y a un an, Mesdames et Messieurs, chers collègues, y auriez-vous cru ? Personnellement, c'était un combat d'un an avec d'autres en bonne compréhension. Je pense que le résultat auquel nous parvenons dans un contexte budgétaire tendu doit être évidemment salué.

Dans ce contrat, le rôle économique de la forêt au sein de la filière est réaffirmé avec une dynamique de mobilisation proposée, mais aussi la recherche de débouchés émergents, d'innovations et de nouvelles valorisations. Les enjeux du climat et de la biodiversité sont clairement identifiés. On ne parle pas que d'argent dans ce projet de contrat. La recherche de nouveaux partenariats pour y trouver source de rémunération des aménités est tracée. Quand on parle de l'intervention du fonds chaleur, on parle bien d'une manière de rémunérer la capacité énergétique et de fixation de carbone de notre forêt. Quand on envisage des négociations avec les agences de l'eau pour financer des investissements et dans la forêt à protéger la ressource, nous sommes dans cet axe. Il y a bien ces initiations de nouvelles ressources pour la forêt française et pour l'ONF, en ce qui concerne la forêt publique.

La forêt publique est un vaste paquebot, on ne la gouverne pas par à-coups, mais la direction est directement annoncée. Il restera bien sûr l'enjeu carbone, l'indice du fonds chaleur est un premier pas. Mais nous savons bien que cet enjeu carbone est un enjeu d'avenir qui reste dans tous les esprits, il demeure une perspective et un objectif de travail.

Nous avons aussi à construire demain de nouveaux partenariats avec les régions, puisqu'elles seront en charge de l'économie, du dynamisme, de la formation, de l'innovation. La forêt publique sera bien entendu au cœur de ce

partenariat avec l'État, les régions et l'ONF. Nous avons des travaux en cours et, avec les agences de l'eau, se profile également la possibilité de travailler.

Nous avons aussi la ferme volonté partagée par tous les partenaires de libérer l'Office National des Forêts de l'angoisse de la subvention annuelle d'équilibre qui, d'une part, fragilise toutes les énergies tout au long de l'année et qui, d'autre part, juridiquement, ne nous met pas dans une bonne situation dans le cadre de la législation européenne. C'est un objectif ambitieux que nous devons partager au propre comme au figuré.

Nous avons également inscrit la stabilité de la contribution hectares et la stabilité des taux des frais de garderie. L'année dernière, c'est là-dessus que certaines idées ont dû être combattues pendant l'été afin de ne pas prendre pied dans la loi de finance. Ces deux éléments sont aujourd'hui sanctuarisés. Le gouvernement a compris qu'il devait nous garantir le financement de nos missions d'intérêt général, c'est sécurisant dans le contexte budgétaire actuel, même si bien entendu on peut toujours expliquer que nous ferions mieux avec plus.

Nous faisons des efforts en interne à l'Office en termes d'économie sur nos frais de fonctionnements, des efforts d'organisation. Demain, un projet d'établissements devra prendre en compte les enseignements de l'audit socio-organisationnel, mais aussi cette nouvelle perspective de recrutement. L'État fait des efforts pour nous accompagner, à la fois en tant qu'Office et en tant que commune. Vous avez vu les modalités de cet apport supplémentaire au titre de la taxe sur le foncier non bâti. Je veux garder les chiffres en tête et je veux garder la consolidation des efforts faits dès 2014. La forêt est bien reconnue par le gouvernement et la République comme une priorité.

Malgré tout, les négociations sont en cours et l'équilibre n'y est pas.

Monsieur le ministre, je l'ai écrit au Premier ministre, je vous le redis, nous devons renoncer à des mesures qui apparemment donnent des ressources, mais qui de fait dissuadent de la mobilisation des bois qui sont la source principale des ressources de l'Office National des Forêts. C'est contreproductif.

C'est une ressource espérée qui n'arrive pas et qui, en plus, a des conséquences néfastes.

Je pense que nous devons collectivement renoncer à l'idée que l'équation budgétaire d'un grand service public comme l'Office National des Forêts se fait à la fin en demandant aux collectivités locales, aux communes de payer plus pour la même chose. Ce serait contreproductif.

En revanche, nous devons approfondir avec les communes un partenariat. Sans doute quelques modalités qui peuvent être gagnantes gagnantes, des économies de gestion partagées doivent être envisagées. Vous aurez l'occasion de nous indiquer les réponses aux différentes sollicitations proposées.

La véritable stabilité, c'est bien dans la mobilisation des produits de la forêt et dans la rémunération des aménités de la forêt qu'elle se trouve.

Pour le reste, afin de ne pas être trop long, je voudrais vous dire que je n'ignore pas les contraintes budgétaires de l'État, je suis parlementaire. Je n'ignore pas celle des communes, je suis maire. En sincérité, je vous demande, pour résoudre cette équation, de bien vouloir approfondir l'examen déjà prévu de la situation très particulière des Outre-mer. La forêt d'Outre-Mer n'est pas une forêt de production. Ses principaux services sont des services en termes de biodiversité, de protection des sols, de valorisation touristique ou récréative. Il se trouve que, chaque année, cette forêt est en déficit par rapport à sa production, ce qu'elle peut apporter de recette et ce qu'elle coûte à valoriser et à protéger.

Il se trouve que c'est à peu près l'ordre de grandeur de l'écart de l'équation qui nous empêche d'avoir la totale conclusion de la partie budgétaire de notre contrat. L'enjeu de la gestion de la forêt publique et du régime forestier qui lui a permis de durer est largement à la mesure de cet ordre de grandeur et notre capacité d'imagination devrait nous permettre de trouver là une piste nous permettant d'aboutir dans un climat de confiance.

Car c'est l'enjeu de la confiance qui va nous permettre d'aller de l'avant et de répondre aux exigences du climat. Cette confiance qui, au fil du temps, a été un peu chahutée, donnant aux uns l'impression d'être collecteurs de taxe et aux autres d'être des pourvoyeurs de fonds alors que nous sommes des gestionnaires de la forêt publique. Avec cette confiance qui revient parce que l'intensité de nos débats traduit notre volonté de reconstruire ce climat de confiance, nous relèverons les défis de la mobilisation, du regroupement, du contrat, de l'efficacité et nous réussirons à construire aussi un projet d'établissement mobilisateur, responsabilisant et déconcentré.

Nous avons vu ce matin la diversité des forêts de France. Il me semble qu'une administration déconcentrée du régime forestier est mieux à même de les prendre en compte.

Une dernière urgence est devant nous. Nous recrutons, il faut donc former, partager les expériences. Ce sera un engagement central de la mise en œuvre du contrat. C'est ici à Nancy, en Lorraine, que ce situera le cœur de la mobilisation pour une formation de qualité. Cela ne se réduit pas, vous connaissez les circonstances conjoncturelles du centre de formation, ce n'est pas un problème immobilier. Le problème immobilier, Monsieur le ministre Rossinot l'a dit tout à l'heure, se pose à bien d'autres endroits. Je veux réaffirmer ici à Nancy la nécessité d'un effort, d'une structuration, d'une modernisation de la formation de nos agents et en particulier de ceux que nous allons recruter.

Je saisis l'occasion pour, à nouveau, vous dire mon inquiétude devant le fait que cette question de la formation ne concerne pas que l'ONF. Nous assistons, au fil des années, à un véritable délitement de l'enseignement forestier, notamment dans ses niveaux supérieurs. Ce n'est plus la préoccupation qui fut celle de l'ENGREF quand j'étais sur ses bancs. J'ai l'impression que nous avons, petit à petit, perdu le fil de l'exigence, de l'excellence en la matière. Il faut nous ressaisir, je sais que les énergies sont là. Cela a été démontré par plusieurs orateurs.

Je vous demande, Monsieur le ministre, à travers l'Institut agronomique vétérinaire et forestier de France que vous avez instauré à travers la loi d'avenir, qu'une mobilisation particulière se produise pour analyser la situation, comparer les situations des pays avoisinants, regarder les besoins des différents acteurs de la filière et enfin, rapidement, construire sur les fondations de l'école de Nancy la nouvelle forestière dont un pays comme la France ne peut se passer. Il y a vraiment urgence.

En conclusion, je rappellerai que nous allons devoir porter les débats publics nationaux et régionaux, les programmes de la forêt et du bois. Nous serons au cœur de ces débats publics pour faire partager les enjeux de la forêt, partie de la société. Le climat change, mais c'est de notre responsabilité qu'il change. La forêt subit ce changement, mais peut nous aider à le contenir. Pour cela, nous devons l'y aider. Nous devons travailler afin de récolter de façon durable tous ses bienfaits. L'histoire et la géographie le prouvent, lorsque la forêt est correctement gérée, elle se développe. L'exploitation durable est le meilleur moyen de lutter contre la déforestation. Le niveau mondial a fait reculer en 2014 la forêt de 11 millions d'hectares.

La sylviculture est indispensable pour adapter la forêt et pérenniser ses bienfaits en conjurant le sort climatique. Le climat nous convoque à la grande réconciliation de notre société avec sa forêt. Sans sylviculture, cette forêt est menacée et la protéger ne suffira pas. Sans elle, elle ne pourra nous fournir durablement les armes qu'elle ne demande qu'à nous donner contre le changement climatique. L'homme est responsable des désordres du climat et il ne peut se réfugier dans une sorte d'abstention d'action prétendument protectrice. Il doit à la forêt de l'aider et de lui permettre d'atténuer les conséquences de ses propres actes passés.

Ces enjeux sont devant nous. Je suis sûr que leur hauteur nous conduira à réussir dans la confiance, la transparence et la responsabilité partagées.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie.